

Avis d'information

| ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016 |

- 02** Ordre du jour
- 03** Message du Président
- 04** Chiffres-clés 2015
- 06** Modes de participation à l'Assemblée
- 08** Texte et présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration
- 19** Informations pratiques

Jeudi 28 avril 2016

à 14h30

à l'hôtel Okura Amsterdam
Ferdinand Bolstraat 333, 1072 LH Amsterdam,
Pays-Bas

Traduction pour information seulement, seule la version anglaise faisant foi.

AIRBUS
GROUP

Ordre du jour

1 Ouverture de l'Assemblée générale et déclarations introductives

2 Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président exécutif, incluant le rapport du Conseil d'administration sur :

1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
2. Les activités et comptes audités de l'exercice 2015
3. L'application de la politique de rémunération en 2015
4. La politique de distribution de dividendes

3 Discussion sur tous les points de l'ordre du jour

4 Vote des résolutions suivantes :

1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2015
2. Affectation du résultat et décision de distribution
3. Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration
4. Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration
5. Nomination d'Ernst & Young Accountants L.L.P. en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
6. Approbation des modifications apportées à la politique de rémunération et de la rémunération des membres du Conseil d'administration
7. Renouvellement de M. Denis Ranque en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration
8. Renouvellement de M. Thomas Enders en qualité de membre exécutif du Conseil d'administration
9. Renouvellement de M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration
10. Renouvellement de M. Hans-Peter Keitel en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration
11. Renouvellement de M. Hermann-Josef Lamberti en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration
12. Renouvellement de M. Lakshmi N. Mittal en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration
13. Renouvellement de Sir John Parker en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration
14. Renouvellement de M. Jean-Claude Trichet en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration
15. Nomination de Mme Catherine Guillouard, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, en remplacement de Mme Anne Lauvergeon dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
16. Nomination de Mme Claudia Nemat, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, en remplacement de M. Manfred Bischoff dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
17. Nomination de M. Carlos Tavares, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, en remplacement de M. Michel Pébereau dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
18. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions
19. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales
20. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société
21. Annulation des actions rachetées par la Société

5 Clôture de l'Assemblée générale

Message du Président

J

Cher actionnaire,

J'ai le plaisir de vous inviter, au nom d'Airbus Group et de son Conseil d'administration, à participer à l'Assemblée générale annuelle 2016. En tant qu'actionnaire, vous êtes en droit de voter chacune des résolutions présentées en détail dans ce document. Comme indiqué dans la partie « Modalités de participation » en page 6, plusieurs possibilités de vote sont à votre disposition, telles que le vote par Internet ou par voie postale. Je vous invite sincèrement à exprimer votre voix ! Votre vote compte et votre avis est important pour nous.

Malgré la volatilité des marchés financiers depuis quelques années, notre Société poursuit un développement solide à plusieurs niveaux, à la fois en termes d'activités et de stratégie, mais aussi de gouvernance.

Le Conseil d'administration soutient activement la direction dans la réalisation des objectifs du Groupe et de ses orientations stratégiques, tout en tenant compte de l'intérêt de ses actionnaires.

En 2015, le Conseil a suivi de près les avancées techniques et commerciales des principaux programmes du Groupe ; il a analysé les résultats de la Gestion des risques et le plan d'audit interne ; il a aussi donné une nouvelle orientation au programme de conformité du Groupe, avec la mise en place d'une politique renforcée en matière de lutte contre la corruption.

Grâce aux succès financiers continus du Groupe, nous sommes en mesure de proposer une augmentation du dividende pour la sixième année consécutive, à 1,30 euros par action. Sur la base d'un bénéfice par action de 3,43 euros, ce montant est conforme à notre politique de distribution de 30 % à 40 %. Conjugué à notre programme en cours de rachat d'actions d'1 milliard d'euros lancé en novembre 2015, ce dividende reflète l'amélioration de la performance de la Société ainsi que notre engagement à créer de la valeur pour nos actionnaires.

La gouvernance est un autre domaine que nous continuons d'améliorer. Cette Assemblée générale annuelle 2016 est spécifique avec le renouvellement des mandats de plusieurs administrateurs. Seul le mandat de Madame Amparo Moraleda n'est pas soumis au vote. Notre objectif est d'évoluer vers un modèle de gouvernance en ligne avec les meilleures pratiques, alliant l'élection annuelle de membres du Conseil



avec une capacité à les retenir et à s'appuyer sur leur expérience. Avec le nouveau principe de renouvellement par rotation, un tiers des membres du Conseil sera soit remplacé ou soit réélu chaque année, ce qui implique que les différents mandats soumis au vote cette année aient des durées différentes. Après cette phase de mise en place, les futurs mandats des administrateurs seront tous d'une durée de trois ans.

Cette année, nous accueillons trois nouveaux membres au sein du Conseil d'administration : Catherine Guillouard, Claudia Nemat et Carlos Tavares qui apportent un regard neuf, fort de leurs expériences et de leurs compétences diverses. Par ailleurs, la nouvelle composition du Conseil présente désormais une parité accrue avec 25 % de femmes.

Trois membres ne souhaitent pas renouveler leur mandat. À leur demande, ils quitteront leurs fonctions à l'issue de cette Assemblée générale. Je tiens à remercier Anne Lauvergeon pour sa contribution précieuse au sein du Conseil au cours de ces trois dernières années, ainsi que Michel Pébereau qui a servi la Société de façon exceptionnelle pendant neuf ans. Je dédie une mention spéciale à Manfred Bischoff, troisième administrateur sortant, qui est une référence incontestable dans le monde de l'aérospatial, à de nombreux égards. Le rôle qu'il a joué dans la consolidation du secteur à l'échelle européenne et dans la création d'EADS, ainsi que son engagement permanent envers Airbus Group ne sauraient être surestimés. Il est difficile d'imaginer ce que serait Airbus Group aujourd'hui sans la vision et l'implication constante de Manfred Bischoff. Sa clairvoyance et ses convictions resteront une forte source d'inspiration pour nous tous.

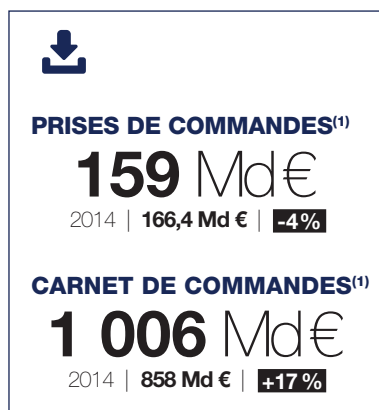
Enfin, je tiens à vous remercier, vous nos actionnaires fidèles, pour la confiance que vous accordez à notre Direction et au Conseil. Soyez assurés de notre détermination à vous remercier comme il se doit de cette confiance.

Sincèrement,

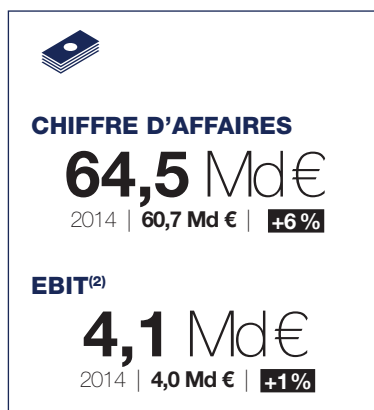
Denis RANQUE

Président du Conseil

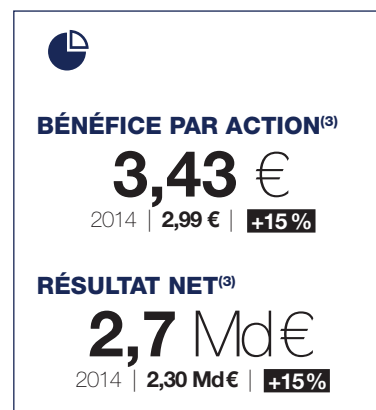
Chiffres-clés 2015



(1) Les contributions des activités avions commerciaux aux prises de commandes et au carnet de commandes s'entendent sur la base des prix catalogue.



(2) Résultat opérationnel avant intérêts et impôts, écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

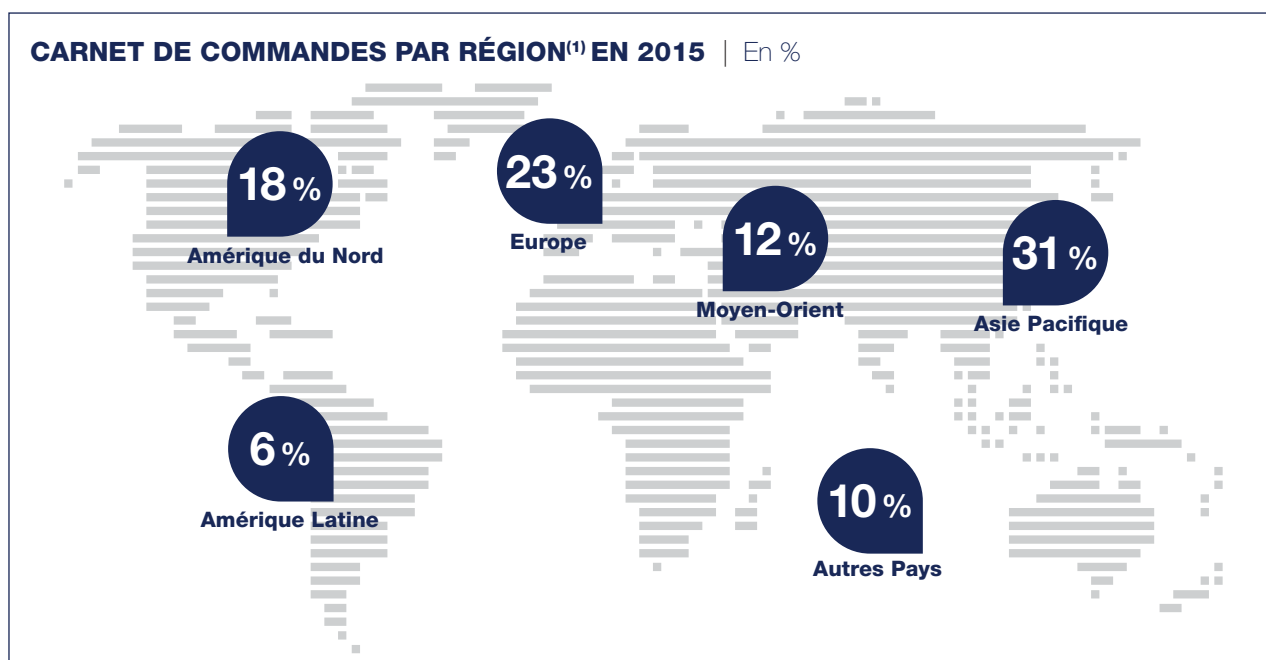
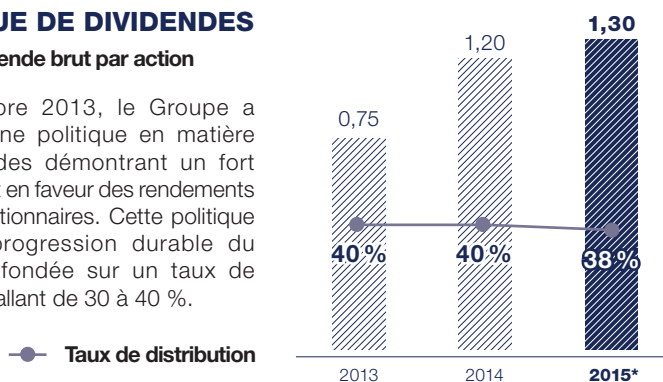


(3) Airbus Group continue d'employer le terme « Résultat net ». Celui-ci est identique au bénéfice pour la période imputable aux propriétaires de la société mère, selon les normes IFRS.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

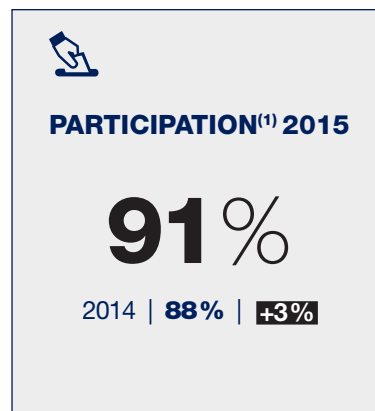
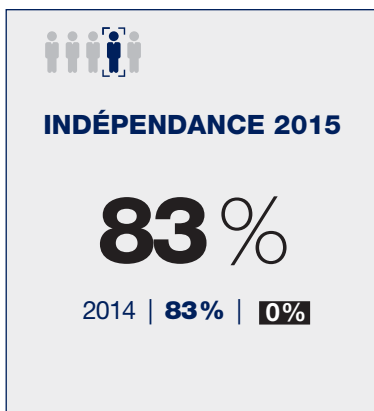
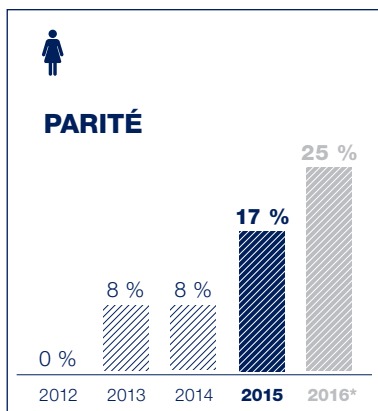
En € | **Dividende brut par action**

En décembre 2013, le Groupe a formalisé une politique en matière de dividendes démontrant un fort engagement en faveur des rendements pour ses actionnaires. Cette politique vise une progression durable du dividende, fondée sur un taux de distribution allant de 30 à 40 %.

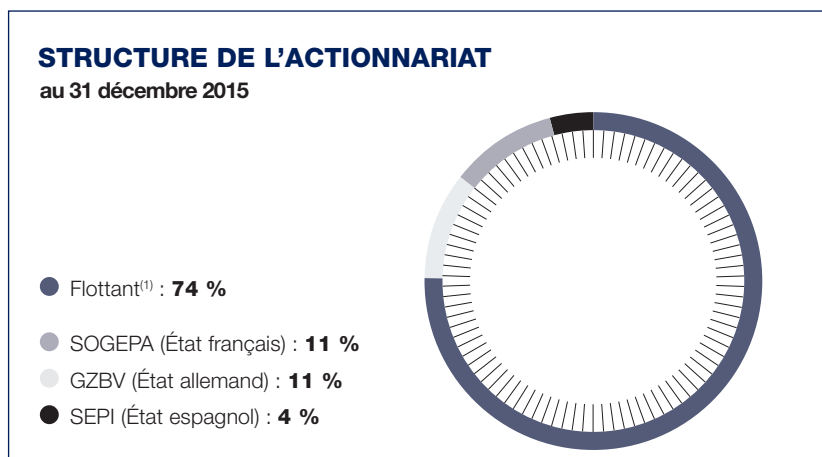


(1) Les contributions des activités avions commerciaux aux prises de commandes et au carnet de commandes s'entendent sur la base des prix catalogue.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIRBUS GROUP



(1) Aux réunions du Conseil d'administration.



(1) Inclut les actions propres (0,2%) sans droit économique ni droit de vote.

COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de la Société, chaque Membre du Conseil d'administration doit disposer à la fois, des qualifications, des compétences et des connaissances industrielles nécessaires pour aider la Société à définir et réaliser sa stratégie globale avec l'expertise spécifique requise pour s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées en tant que Membre d'un des Comités du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration estime également qu'une composition diversifiée de Membres en termes de genre, d'expérience, et de nationalité est importante pour la qualité et l'efficacité de son travail.

Global Compact des Nations Unies

Signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003, Airbus Group s'est engagé à en suivre les principes et a obtenu le « niveau avancé ».

Le Global Compact accorde sa reconnaissance aux sociétés qui s'efforcent d'être les plus impliquées en déclarant avoir adopté et communiqué de bonnes pratiques en termes de durabilité, de gouvernance et de gestion.



Plus d'information sur : www.airbusgroup.com

* Sujet à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle 2016.

Modes de participation à l'Assemblée

COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE ?

Conformément à la législation néerlandaise en vigueur, pour pouvoir exercer votre droit de participer à l'Assemblée générale annuelle, votre intermédiaire financier ou le Service Titres Airbus Group devra justifier, pour votre compte, de votre qualité de détenteur d'actions Airbus Group à la date du **jeudi 31 mars 2016** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés. Vos actions ne seront pas bloquées entre cette date et l'Assemblée.

COMMENT PARTICIPER ?

Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :

- 1** Assister et voter à l'Assemblée
- 2** Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.
- 3** Donner pouvoir au Président
- 4** Donner pouvoir à une personne dénommée

Vous pouvez exprimer votre choix :

- A** soit à l'aide du formulaire de vote / demande de carte (le « **Formulaire** ») joint en version papier
- B** soit par Internet

A Avec le Formulaire papier

1. Assister et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case **1** du Formulaire, afin de recevoir une carte d'admission du Service Titres Airbus Group.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

2. Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.

Si vous souhaitez donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société, vous devez cocher et remplir la case **2** du Formulaire.

Pour chaque résolution, vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :

- si vous souhaitez voter **POUR**, noircissez la case **POUR** ;
- si vous souhaitez voter **CONTRE**, noircissez la case **CONTRE** ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case **ABSTENTION**.

En cas amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :

- si vous souhaitez donner pouvoir au Président, noircissez la case « **Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom** » ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case « **Je m'abstiens** » ;
- si vous souhaitez donner procuration à une personne dénommée, noircissez la case « **Je donne procuration à M. ou Mme, Raison Sociale... pour voter en mon nom** ». Vous devez indiquer le nom et l'adresse de la personne dénommée. Seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

3. Donner pouvoir au Président

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher la case **3** du Formulaire.

4. Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher et remplir la case **4** du Formulaire.

Dans ce cas, seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Quel que soit votre choix

1, **2**, **3**, ou **4**, votre Formulaire dûment rempli, daté et signé, devra être reçu au plus tard :

- si vos actions sont détenues au porteur : le **lundi 18 avril 2016** par votre intermédiaire financier, qui devra le transmettre au plus tard le **mardi 19 avril 2016** au Service Titres Airbus Group ;
- si vos actions sont détenues au nominatif : le **mardi 19 avril 2016** par le Service Titres Airbus Group.

Il ne sera plus tenu compte des Formulaires reçus après les dates mentionnées ci-dessus.

B Par Internet

Vous bénéficiez des quatre mêmes options que celles proposées dans le Formulaire papier. Ainsi, vous pouvez exprimer votre choix sur le site Internet sécurisé VOTACCESS, accessible jusqu'au **mardi 19 avril 2016**.

La procédure par Internet dépend du mode de détention de vos actions (nominatif pur, nominatif administré ou porteur) à la date du **jeudi 31 mars 2016** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés :

Mes actions sont au **nominatif pur**

Vous pouvez vous connecter sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>. Utilisez vos codes d'accès habituels pour vous connecter.

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée Générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisé VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

Si vous avez égaré votre identifiant et/ou votre mot de passe, la procédure de connexion sera identique à celle prévue pour « Mes actions sont au nominatif administré », présentée ci-dessous.

Mes actions sont au **nominatif administré**

- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus Group par courrier postal :** vous trouverez votre identifiant sur le Formulaire papier, dans l'encadré en haut à droite. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>.
- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus Group par email :** votre identifiant est inscrit dans la « e-information » envoyée par le Service Titres Airbus Group le jeudi 17 mars 2016. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée Générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisé VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

Mes actions sont au **porteur**

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin de confirmer que l'institution bancaire en question est bien connectée à la plateforme VOTACCESS et le cas échéant connaître les conditions spécifiques d'utilisation.

- Si votre intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur son portail internet avec vos codes d'accès habituels. Suivez les indications données à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS.
- Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté au site VOTACCESS, il devra établir, en votre nom, une attestation de détention* d'actions Airbus Group et la faire parvenir, ainsi que votre adresse mail, au Service Titres Airbus Group (Tél. : +33 1 57 43 35 00). Dès réception, et sous réserve que le document soit conforme, le Service Titres Airbus Group vous transmettra un identifiant de connexion par email. Avec cet identifiant, vous pourrez vous connecter, à VOTACCESS, en suivant les indications à l'écran.

Si l'attestation de détention* d'actions Airbus Group a été établie avant le **jeudi 31 mars 2016** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés, votre intermédiaire financier devra confirmer à nouveau votre détention d'actions Airbus Group à cette date.

La conformité de l'attestation de détention* d'actions Airbus Group repose uniquement sur votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre demande.

Pour toute question liée au vote par Internet, contacter le +33 1 57 43 35 00 ou envoyer un email à airbusgroup_registre@bnpparibas.com

* L'attestation de détention doit obligatoirement être délivrée par un intermédiaire financier affilié à Euroclear France S.A. et comporter le nom, prénom, adresse postale et email de l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions Airbus Group détenues au **jeudi 31 Mars 2016** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés, sur papier à en-tête dûment signé par l'intermédiaire financier. Un formulaire est téléchargeable sur notre site Internet www.airbusgroup.com (Investors & Shareholders > General Meetings).

Texte et présentation des **résolutions**

PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes audités de l'exercice 2015

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

Présentation de la première résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2015.

Pour plus d'informations sur les comptes audités de l'exercice 2015, vous pouvez vous référer aux sections 5.1 à 5.2 du rapport du Conseil d'administration et aux États financiers audités 2015.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat et décision de distribution

L'Assemblée générale décide d'incorporer au report à nouveau le bénéfice net de 54 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat audité de l'exercice 2015, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,30 euro par action s'imputant sur le report à nouveau.

Présentation de la deuxième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale décide d'incorporer au report à nouveau le résultat net de 54 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat inclus dans les comptes audités de l'exercice 2015, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,30 euro par action s'imputant sur le report à nouveau.

Conformément à une décision du Conseil d'administration, ce paiement de dividende devra être effectué le 4 mai 2016.

À compter du 2 mai 2016, les actions du Groupe seront cotées ex-dividende sur les marchés boursiers de Francfort, de Paris et d'Espagne. Le paiement de ce dividende sera effectué le 4 mai 2016 aux personnes actionnaires à la date du 3 mai 2016.

Pour plus d'informations sur la politique de dividendes, vous pouvez vous référer à la section 3.4 « Politique de dividendes » du rapport du Conseil d'administration.

TROISIÈME RÉOLUTION

Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2015, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2015 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou le cas échéant ait été communiquée à l'Assemblée générale.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne quitus au membre exécutif du Conseil d'administration pour l'accomplissement de sa fonction au cours de l'exercice 2015, sous réserve que l'activité de ce dernier soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2015 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou le cas échéant ait été communiquée à l'Assemblée générale.

Présentation de la troisième et quatrième résolutions

Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2015 sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2015 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou le cas échéant ait été communiquée à l'Assemblée générale.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Ernst & Young Accountants L.L.P. en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2016

L'Assemblée générale décide de nommer Ernst & Young Accountants L.L.P., à Amsterdam, Pays-Bas, dont le siège social se trouve au 6 More London Place, Londres, Royaume-Uni, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2016.

Présentation de la cinquième résolution

Nous recommandons la désignation du cabinet Ernst & Young Accountants L.L.P., domicilié à Amsterdam, Pays-Bas, dont le siège social se trouve au 6 More London Place, Londres, Royaume-Uni, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2016. Cette recommandation est fondée sur les compétences, les performances et l'indépendance dudit cabinet, comme en ont conclu le Conseil d'administration et le Comité d'Audit, et est conforme aux règles européennes sur la rotation des commissaires aux comptes.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des modifications apportées à la politique de rémunération et de la rémunération des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide d'approuver les modifications proposées à la politique de rémunération et la rémunération des membres du Conseil d'administration, y compris les droits de souscription d'actions, telles qu'elles figurent dans le rapport du Conseil d'administration.

Présentation de la sixième résolution

Nous recommandons que cette Assemblée générale approuve les modifications de la politique de rémunération et la rémunération des membres du Conseil d'administration proposées, telles qu'elles figurent dans le rapport du Conseil d'administration (« — Section 4.4.3 Propositions de modification de la politique de rémunération »). Les modifications seraient effectives à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les propositions de modifications de la politique de rémunération et de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont les suivantes :

▪ **Rémunération du Président exécutif** : La rémunération du Président exécutif n'a fait l'objet d'aucune révision depuis 2012. Par conséquent, à l'occasion du renouvellement de son mandat, la

Société propose d'augmenter la rémunération du Président exécutif tel que décrit dans la politique de rémunération (« — Section 4.4.2.A – Rémunération des dirigeants – applicable au Président exécutif »). Cette augmentation prend en compte l'expérience et le bilan du Président exécutif, et est en phase avec la politique de rémunération appliquée aux salariés au sein du Groupe sur la même période.

▪ **Rémunération des administrateurs non exécutifs** : Afin de tenir compte de leurs responsabilités accrues, de l'augmentation du temps consacré et de la nécessité continue d'attirer et retenir des administrateurs hautement qualifiés, la politique de rémunération des membres non exécutifs du Conseil a été entièrement revue en 2015, pour la première fois depuis 2007. Comme expliqué en détail dans la politique de rémunération (« — Section 4.4.2.B – Rémunération non exécutive – applicable aux administrateurs non exécutifs »), la Société propose une augmentation de la rémunération du Président et des administrateurs non exécutifs afin de s'aligner sur les pratiques du marché, d'encourager leur participation aux réunions et d'exprimer sa reconnaissance du rôle stratégique joué par le Conseil d'administration dans le développement d'Airbus Group.

▪ **Plan de rémunération à long terme (« LTIP »)** : Afin de préserver les intérêts des actionnaires et de s'assurer que la Société et les bénéficiaires profitent des nouvelles dispositions fiscales et sociales (prévues par la loi Macron en France en faveur des salariés résidents fiscaux français), la Société a l'intention de remplacer tout ou partie des futures attributions de LTIP par des instruments comparables, tels que des actions liées à des conditions de performance ou tout autre véhicule de rémunération en actions. Comme pour les unités soumises à des conditions de performance (*Performance Units*), la valeur de l'attribution du LTIP du Président exécutif resterait plafonnée à un pourcentage de son salaire de base à la date d'attribution et serait sujette à des conditions de performance. Les autres aspects demeureraient inchangés (conditions de performance évaluées sur une période de trois ans à partir de critères financiers pertinents (moyenne du bénéfice par action et flux de trésorerie disponibles cumulés) et assortis d'objectifs exigeants, comme en témoignent les pratiques du Groupe par le passé.

▪ **Plan d'actionnariat salarié (« ESOP »)** : La Société prévoit de mettre en place un plan d'actionnariat salarié en 2017, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, pour tous les salariés éligibles (y compris le Président exécutif). La Société a l'intention de remplacer les futurs plans d'actionnariat salarié par l'émission d'actions ou la distribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ou au travers d'autres titres donnant accès au capital, à titre de

d'abondement. L'objectif de ce plan serait de favoriser le développement de l'actionnariat salarié.

Pour toute autre information concernant la politique de rémunération, vous pouvez consulter la section 4.4 « Rapport sur la rémunération » figurant dans le rapport du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration au cours de l'année 2015, vous pouvez consulter la section 4.4.4 « Mise en œuvre de la Politique de Rémunération 2015 : Président exécutif » et la section 4.4.5 « Mise en œuvre de la Politique de Rémunération 2015 : Administrateurs non-exécutifs » figurant dans le rapport du Conseil d'administration.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de M. Denis Ranque en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Denis Ranque en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée d'un an, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de M. Thomas Enders en qualité de membre exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Thomas Enders en qualité de membre exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée d'un an, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de M. Hans-Peter Keitel en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Hans-Peter Keitel en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de deux ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de M. Hermann-Josef Lamberti en qualité de membre non-exécutif du Conseil

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Hermann-Josef Lamberti en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée d'un an, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de M. Lakshmi N. Mittal en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Lakshmi N. Mittal en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée d'un an, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de Sir John Parker en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de renouveler Sir John Parker en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de deux ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de M. Jean-Claude Trichet en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Jean-Claude Trichet en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de deux ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Nomination de Mme Catherine Guillouard, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, en remplacement de Mme Anne Lauvergeon dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée

L'Assemblée générale décide de nommer Mme Catherine Guillouard en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, en remplacement de Mme Anne Lauvergeon dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Nomination de Mme Claudia Nemat, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, en remplacement de M. Manfred Bischoff dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée

L'Assemblée générale décide de nommer Mme Claudia Nemat en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, en remplacement de M. Manfred Bischoff dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Nomination de M. Carlos Tavares, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, en remplacement de M. Michel Pébereau dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée

L'Assemblée générale décide de nommer M. Carlos Tavares en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, en remplacement de M. Michel Pébereau dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

Présentation de la septième à la dix-septième résolutions

Nous recommandons que cette Assemblée générale renouvelle M. Thomas Enders en qualité de membre exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019. M. Thomas Enders restera ainsi le Président exécutif du Groupe.

Nous recommandons par ailleurs que cette Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration Sir John Parker, M. Jean-Claude Trichet et M. Hans-Peter Keitel pour un mandat d'une durée de deux ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 et enfin M. Denis Ranque, M. Ralph D. Crosby, Jr., M. Lakshmi N. Mittal et M. Hermann-Josef Lamberti pour un mandat d'une durée d'un an, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Nous recommandons également que cette Assemblée générale nomme Mme Catherine Guillouard et Mme Claudia Nemat, ainsi que M. Carlos Tavares en qualité de membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, en remplacement respectivement de Mme Anne Lauvergeon, de M. Manfred Bischoff et de M. Michel Pébereau, dont les mandats expirent au terme de la présente Assemblée.

Mme María Amparo Moraleda Martínez, nommée à l'Assemblée générale de l'année précédente pour un mandat de trois ans, n'est concernée par aucune décision de cette Assemblée.

Le renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil d'administration constitué en 2013 a créé une situation unique où l'ensemble des mandats arrivent à expiration au même moment, après une durée de trois ans. Ainsi, dans le but d'assurer à l'avenir une meilleure transition dans la composition du Conseil d'administration, nous envisageons que les mandats

soient renouvelés chaque année par bloc de quatre, pour une durée de trois ans, conformément aux meilleures pratiques en ce domaine.

Le but de l'échelonnement du plan de renouvellement du Conseil d'administration est de s'assurer qu'à chaque Assemblée générale annuelle après 2016, quatre des douze membres du Conseil d'administration soient renouvelés ou remplacés, en prenant en compte l'âge limite de nomination d'un membre qui ne doit pas excéder 75 ans, tout en permettant au Conseil d'administration d'adopter des exceptions à ces règles si des circonstances spécifiques le justifient. Ce renouvellement par bloc éviterait d'avoir de nombreux changements dans la composition du Conseil d'administration à l'occasion d'une même Assemblée générale, diminuant ainsi les risques de perte d'expérience et les défis d'intégration associés.

En conséquence, nous recommandons que cette Assemblée générale mette en œuvre le plan de renouvellement échelonné en renouvelant : (i) quatre membres du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an, (ii) trois membres du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux ans, (iii) un membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans, et en nommant trois nouveaux membres du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nous tenons à souligner que les membres du Conseil d'administration soumis au renouvellement pour un mandat inférieur à trois ans restent éligibles (et cela est envisagé) à exercer des mandats plus longs à l'expiration de leur court mandat. Il est notamment prévu que M. Ranque soit renouvelé pour une période de trois ans à l'expiration de son mandat d'un an, en 2017, afin qu'il demeure Président du Conseil d'administration pour au moins les quatre prochaines années.

À l'issue de cette seconde vague de nominations et de renouvellements de mandat échelonnés, le calendrier de nomination reprendra son cours normal à l'occasion de l'Assemblée générale de 2017, permettant ainsi la nomination ou le renouvellement des membres du Conseil d'administration pour des mandats de trois ans.

Dans l'éventualité où les agences en conseil de vote et certains investisseurs considéreraient que M. Mittal et Sir John Parker détiendraient un nombre excessif de mandats d'administrateur, la Société indique qu'elle a examiné cette question et qu'elle considère que le nombre de mandats détenus par M. Mittal et Sir John Parker ne les empêchera pas de mener à bien leur mandat d'administrateur de la Société.

L'objet des règles de non-cumul des mandats est de s'assurer que les administrateurs sont suffisamment disponibles pour assumer leur mandat.

S'agissant de M. Mittal et Sir John Parker, l'expérience a démontré que cette crainte de manque de disponibilité

























est infondée et théorique dans la mesure où leur engagement, leur disponibilité et leur dévouement se sont exprimés par leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration. M. Mittal a assisté en 2015 à 9/9 Conseils d'administration et à 6/6 Comités de Rémunération, Nomination et Gouvernance ; de même qu'en 2014, il fut présent à 6/7 Conseils d'administration et à 3/3 Comités de Rémunération, Nomination et Gouvernance. Sir John Parker a quant à lui assisté en 2015 à 8/9 Conseils d'administration et à 5/6 Comités de Rémunération, Nomination et Gouvernance ; de même qu'en 2014, il fut présent à 7/7 Conseils d'administration et à 3/3 Comités de Rémunération, Nomination et Gouvernance.

Il convient de souligner que M. Mittal et Sir John Parker sont membres du Conseil d'administration d'Airbus Group de longue date (avec pour chacun une présence de neuf années au Conseil d'administration), ce qui leur a permis au fil des années d'acquérir une connaissance approfondie des activités du Groupe. Leur présence au Conseil d'administration est également bénéfique en ce qu'elle contribue à un équilibre des nationalités représentées au Conseil d'administration (M. Mittal, de nationalités britannique et indienne, est le seul membre du Conseil d'administration ayant des origines asiatiques ; et Sir John Parker quant à lui est de nationalité britannique). De plus, la durée de renouvellement des mandats doit être prise en considération : le mandat de M. Mittal serait renouvelé pour une année seulement et le mandat de Sir John Parker serait renouvelé pour une période de deux années lui permettant ainsi, d'assurer la transmission de son expérience de la Société, acquise en tant que Président du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance, à son successeur en 2018. L'implication de Sir John Parker est également démontrée par sa disponibilité permanente à échanger de façon régulière avec le Président du Conseil d'administration, le Président exécutif, le Directeur juridique du Groupe ainsi que le Directeur des Ressources Humaines dans le but de préparer les réunions du Comité.

Par conséquent, les compétences de chacun des membres du Conseil d'administration et leur excellent taux de présence aux réunions du Conseil d'administration et des Comités sont de parfaits exemples de l'implication et du dévouement de nos administrateurs aux activités du Groupe.

Le Conseil d'administration est ainsi convaincu que les membres proposés pour nomination ou renouvellement feront preuve d'engagement et accompliront leurs devoirs avec diligence et efficacité. Ils ont chacun été choisis pour leur large expérience et leur dimension internationale, comme illustré dans le tableau suivant.


CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIRBUS GROUP SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

| Nom | Âge | Depuis | Fin de mandat | Expertise en tant qu'Administrateur | Statut | Fonction principale | Participation aux réunions du Conseil d'administration 2015 |
|--|-----|------------------------|---------------|---|-----------------|--|---|
|  Denis RANQUE | 64 | 2013 | 2017 |  | Indépendant | Président du Conseil d'administration d'Airbus Group SE | 9/9 |
|  Thomas ENDERS | 57 | 2012, réélu en 2013 | 2019 |  | Exécutif | Président exécutif d'Airbus Group SE | 9/9 |
|  Ralph D. CROSBY, Jr. | 68 | 2013 | 2017 |  | Non-Indépendant | Ancien Membre du Management d'Airbus Group SE et de Northrop Grumman | 9/9 |
|  Catherine GUILLOUARD | 51 | Nouveau membre en 2016 | 2019 |  | Indépendant | Directeur général adjoint de Rexel | <i>Non applicable</i> |
|  Hans-Peter KEITEL | 68 | 2013 | 2018 |  | Indépendant | Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (BDI) | 9/9 |
|  Hermann-Josef LAMBERTI | 60 | 2007, réélu en 2013 | 2017 |  | Indépendant | Ancien membre du Directoire de Deutsche Bank AG | 8/9 |
|  Lakshmi N. MITTAL | 65 | 2007, réélu en 2013 | 2017 |  | Indépendant | Président et Directeur général d'ArcelorMittal | 9/9 |
|  María Amparo MORALEDA MARTÍNEZ | 51 | 2015 | 2018 |  | Indépendant | Ancien Directeur général d'IBM Espagne et Portugal | 5/5 <i>(à partir de l'AG 2015)</i> |
|  Claudia NEMAT | 47 | Nouveau membre en 2016 | 2019 |  | Indépendant | Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG | <i>Non applicable</i> |
|  Sir John PARKER | 73 | 2007, réélu en 2013 | 2018 |  | Indépendant | Président d'Anglo American PLC | 8/9 |
|  Carlos TAVARES | 57 | Nouveau membre en 2016 | 2019 |  | Indépendant | Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën | <i>Non applicable</i> |
|  Jean-Claude TRICHET | 73 | 2012, réélu en 2013 | 2018 |  | Indépendant | Gouverneur Honoraire de la Banque de France et ancien Président de la Banque centrale européenne | 9/9 |

L'adresse professionnelle de tous les membres du Conseil d'Administration pour toutes questions se rapportant au Groupe Airbus est Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas.

 Expertise industrielle mondiale /  Ingénierie & Technologie /  Production industrielle /  Industrie aérospatiale /  Finance & Audit /  Géopolitique & Économie /  Industrie de défense /  Information & Gestion de données /  Expertise asiatique

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOU MIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016




Denis RANQUE
 Âge : 64
 Administrateur depuis 2013
 Indépendant




Mandats exercés dans une société cotée :
 - Président d'Airbus Group SE
 - Membre du Conseil d'administration de Saint-Gobain

Autre :
 De 1998 à 2009, M. Ranque a été Président et Directeur général de Thales, leader européen de l'électronique de défense, où il a précédemment exercé divers postes de direction. Il a démarré sa carrière au ministère français de l'Industrie. Depuis 2010, il assume de nombreuses fonctions non exécutives au sein de sociétés industrielles et d'organisations à but non-lucratif.




Ralph D. CROSBY, Jr.
 Âge : 68
 Administrateur depuis 2013
 Non-Indépendant




Mandats exercés dans une société cotée :
 - Membre du Conseil d'administration d'Airbus Group SE
 - Membre du Conseil d'administration d'American Electric Power Corporation
 - Membre du Conseil d'administration de Serco PLC

Autre :
 M. Crosby a à son actif trente ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale et de la défense internationale, y compris en qualité de Directeur général d'activités commerciales et de défense majeures d'EADS N.V. et de Northrop Grumman Corporation.



Tom ENDERS
 Âge : 57
 Administrateur depuis 2012,
 réélu en 2013
 Exécutif



Mandats exercés dans une société cotée :
 - Président exécutif d'Airbus Group SE
 - Membre du Conseil d'administration d'Airbus Group SE

Autre :
 M. Enders préside le Comité exécutif d'Airbus Group, il rend compte au Conseil d'administration dont il est le seul membre exécutif, de la performance du Groupe et l'exécution de sa stratégie.



Hans-Peter KEITEL
 Âge : 68
 Administrateur depuis 2013
 Indépendant



Mandats exercés dans une société cotée :
 - Membre du Conseil d'administration d'Airbus Group SE
 - Membre du Conseil de surveillance de RWE AG
 - Membre du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG

Autre :
 M. Keitel a exercé la fonction de Président de la Fédération des industries allemandes (BDI) de 2009 à 2012. Auparavant, il a exercé pendant 20 ans chez Hochtief – tout d'abord en tant que Directeur des Affaires internationales, puis comme Président exécutif de 1992 à 2007.



Hermann Josef LAMBERTI

Âge : 60
 Administrateur depuis 2007,
 réélu en 2013
 Indépendant



Mandats exercés dans une société cotée :
 - Membre du Conseil d'administration d'Airbus Group SE
 - Membre du Conseil de surveillance d'ING Group N.V.

Autre :
 M. Lambert est Directeur des Opérations (COO) de Deutsche Bank AG de 1998 à 2012. Il avait déjà acquis une grande expérience chez IBM dans les domaines du contrôle, du développement des applications internes, des ventes, des logiciels personnels, du marketing et de la gestion des marques.



Sir John PARKER

Âge : 73
 Administrateur depuis 2007,
 réélu en 2013
 Indépendant



Mandats exercés dans une société cotée :
 - Membre du Conseil d'administration d'Airbus Group SE
 - Président d'Anglo American PLC
 - Président de Pennon Group PLC
 - Administrateur de Carnival PLC et de Carnival Corporation

Autre :
 Avant d'occuper son poste actuel, Sir John Parker a exercé plusieurs fonctions de direction dans les secteurs de l'ingénierie, de la construction navale et de la défense, notamment la présidence de National Grid jusqu'à fin 2011 et dispose de 25 ans d'expérience en qualité de Directeur général, notamment de Harland & Wolff et de Babcock International Group.



Lakshmi N. MITTAL

Âge : 65
 Administrateur depuis 2007,
 réélu en 2013
 Indépendant



Mandats exercés dans une société cotée :
 - Membre du Conseil d'administration d'Airbus Group SE
 - Président et Directeur général d'ArcelorMittal
 - Président d'Aperam S.A.
 - Membre du Conseil d'administration de Goldman Sachs

Autre :
 M. Mittal est un entrepreneur qui a fondé Mittal Steel Company en 1976. La société, aujourd'hui connue sous le nom d'ArcelorMittal, s'est développée avec succès au fil des années et est devenue le producteur d'acier le plus important au monde. M. Mittal est reconnu pour son rôle prédominant dans la restructuration de la sidérurgie mondiale.



Jean Claude TRICHET

Âge : 73
 Administrateur depuis 2012,
 réélu en 2013
 Indépendant



Mandats exercés dans une société cotée :
 - Membre du Conseil d'administration d'Airbus Group SE

Autre :
 M. Trichet a exercé en qualité de Président de la Banque centrale européenne de 2003 à 2011. Anciennement Gouverneur de la Banque de France, il a dirigé le Trésor Public français et a exercé diverses fonctions dirigeantes au sein du ministère français de l'Économie et des Finances.

**PROPOSITION DE NOMINATIONS DES MEMBRES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016.**



Catherine GUILLOUARD
 Âge : 51
 Indépendant
 Nouveau membre en 2016

 **Mandats exercés dans une société cotée :**
 - Directeur général adjoint de Rexel
 - Membre du Conseil d'administration d'Engie

 **Autre :**
 Mme Guillouard a débuté sa carrière en 1993 au Ministère de l'Économie et des Finances avant d'intégrer le secteur privé en 1997 où elle a occupé plusieurs postes exécutifs chez Air France et Eutelsat. Depuis mai 2014, elle est Directeur général adjoint chez Rexel. Depuis février 2010, elle a exercé divers mandats d'administrateur non-exécutif dans les secteurs de l'infrastructure (ADP), des médias et du divertissement (Technicolor) et des services publics (Engie).




Carlos TAVARES
 Âge : 57
 Indépendant
 Nouveau membre en 2016






   


 **Mandats exercés dans une société cotée :**
 - Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën
 - Membre du Conseil d'administration de Faurecia (filiale de Peugeot SA)


 **Autre :**
 De 1981 à 2004, M. Tavares a occupé plusieurs postes de direction au sein du Groupe Renault. Après 2004, il a intégré le Groupe Nissan afin de diriger les opérations pour la zone Amérique. En 2011, il a été nommé Directeur des Opérations du Groupe Renault, des fonctions qu'il a exercées jusqu'en 2013. Il est entré au Directoire de Peugeot S.A. le 1^{er} janvier 2014, et en est devenu le Président le 31 mars 2014.



Claudia NEMAT
 Âge : 47
 Indépendant
 Nouveau membre en 2016

 **Mandats exercés dans une société cotée :**
 - Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG
 - Membre du Conseil de surveillance de Lanxess AG

 **Autre :**
 Mme Nemat est membre du Directoire de Deutsch Telekom AG depuis octobre 2011 et est responsable de la zone Europe et Technologie, gérant l'Activité Européenne hors Allemagne (12 pays, 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que la direction technologie stratégique de DT Group. Avant d'intégrer Deutsche Telekom AG, Claudia Nemat a passé 17 ans chez McKinsey & Company où elle a été élue Associée en 2000, et Associée Senior (Directeur) en 2006. Parmi ses responsabilités chez McKinsey, elle co-dirigeait le Secteur Technologie global et a dirigé l'unité pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.



De plus amples informations sur les membres proposés au Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse www.airbusgroup.com (Group & Vision > Governance > Board Members) ainsi que dans les locaux de la Société.

DIX HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumises à des conditions de performance), dans la limite globale de 0,14 % du capital autorisé, en plusieurs fois, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017. Ces pouvoirs comprennent l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la dix-huitième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,14 % du capital social autorisé de la Société, soit 4 millions d'actions représentant 0,51 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2017, y compris pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions, dans la mesure où la précédente autorisation vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.

La Société prévoit de mettre en œuvre un plan de rémunération à long terme en 2016 et un plan d'actionnariat salarié en 2017, qui devront être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, dans la limite globale de 0,3 % du capital autorisé, en plusieurs fois, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017. Ces pouvoirs comprennent l'émission d'instruments financiers, notamment d'obligations convertibles, pouvant prévoir le droit pour leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société, exerçables aux dates et selon les modalités spécifiées par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la dix-neuvième résolution

En plus de l'autorisation prévue à la dix-huitième résolution ci-contre, nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,3 % du capital social autorisé, soit 9 millions d'actions représentant 1,15 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2017. Ceci dans le but de bénéficier de possibles opportunités sur les marchés financiers et d'avoir la flexibilité d'émettre des instruments financiers, notamment des obligations convertibles, lesquels instruments financiers peuvent

prévoir le droit pour leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société. Cela peut impliquer une ou plusieurs émissions, d'un montant maximal de 500 millions d'euros par émission.

Le 26 juin 2015, sur la base de l'autorisation précédemment accordée dans les mêmes conditions lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2015, Airbus Group a placé une première offre obligataire convertible de près de 500 millions d'euros.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, de racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, au titre de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix par action qui ne peut être, ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 27 mai 2015 dans sa onzième résolution.

Présentation de la vingtième résolution

Nous recommandons que la présente Assemblée générale approuve la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois, de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. La présente autorisation remplacera l'autorisation accordée en vertu de la onzième résolution de l'Assemblée générale du 27 mai 2015.

Les objectifs des programmes de rachat d'actions à mettre en œuvre par la Société seront définis au cas par cas par le Conseil d'administration, en fonction des besoins et des opportunités.

La Société a lancé le 30 octobre 2015 un rachat d'actions de 1 milliard d'euros à finaliser au 30 juin 2016. Tout rachat d'actions futur sera dans le cadre défini par l'autorisation accordée par la présente Assemblée générale. Il est important de noter que le

Conseil d'administration décidera de lancer ou non un tel programme de rachat et déterminera son calendrier, son montant, la méthode à utiliser et le prix de rachat sur la base des conditions du marché prévalant au moment de sa décision, ainsi que sur d'autres considérations d'allocation en capital dans le contexte de la refonte du portefeuille d'activités du Groupe. Le Conseil d'administration serait libre de décider si, et dans quelles conditions, le rachat d'actions doit être mené, dans le respect du droit applicable et du principe d'égalité de traitement des actionnaires. Les actions acquises dans ce contexte seront annulées rapidement.

Cette autorisation s'ajoute à l'autorisation donnée dans la douzième résolution de l'Assemblée générale du 27 mai 2015, sans lui porter préjudice. Étant entendu que la Société n'a pas l'intention de détenir plus de 10 % de son capital social émis, suivant les rachats parallèles d'actions conformément à ces résolutions.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes de rachat d'actions de la Société, notamment leurs objectifs, leurs caractéristiques et leur état, nous vous prions de consulter le site Internet de la Société www.airbusgroup.com (Investors & Shareholders > Share Information).

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

Annulation des actions rachetées par la Société

L'Assemblée générale décide que tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société au titre de la vingtième résolution seront annulées (par tranche ou non) et autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution (y compris à déterminer le nombre exact d'actions devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise, avec faculté de déléguer leurs pouvoirs.

Présentation de la vingt-et-unième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'annulation (par tranche ou non) de tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société au titre la vingtième résolution. Nous recommandons de même que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif de la Société, avec pouvoirs de substitution, à mettre en œuvre l'annulation (incluant l'autorisation d'établir le nombre exact d'actions rachetées devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

Informations pratiques

DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016



Ordre du jour, Texte et Présentation des projets de résolutions

Partie intégrante de l'Avis d'Information de l'Assemblée générale annuelle de 2016. À titre indicatif, les traductions en français, allemand et espagnol sont disponibles uniquement sur notre site Internet.



États Financiers audités 2015

Les informations financières pour 2015, telles que présentées ci-après, font partie de la Documentation pour l'Assemblée générale annuelle, et sont intégrées par référence aux présentes :

- États Financiers Consolidés d'Airbus Group SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS) ;
- États Financiers statutaires (IFRS) ;
- Notes annexes aux États Financiers statutaires (IFRS) ;
- Autres informations supplémentaires et rapport du Commissaire sur les États financiers consolidés.



Rapport du Conseil d'administration

Émis au
23 février 2016



EN LIGNE

www.airbusgroup.com

Assemblée générale annuelle 2016

La documentation de l'Assemblée générale annuelle 2016 est disponible sur notre site Internet (*Investors & Shareholders > General Meetings*)



Gouvernance

Des informations plus détaillées sur la structure de Gouvernance, les Membres du Conseil d'administration et les règles et réglementations d'Airbus Group, sont disponibles sur notre site Internet (*Group & Visions > Corporate Governance*)



IMPRIMER

La documentation de l'Assemblée générale 2016 est également disponible aux adresses suivantes :

- aux **Pays-Bas**, Mendelweg 30, 2333 CS, Leiden ;
- en **Allemagne**, Willy-Messerschmitt-Str. – Tor 1, 85521 Ottobrunn ;
- en **France**, 4, rue du Groupe-d'Or, bâtiment AURIGA, 31700 Blagnac ; et 5, quai Marcel Dassault, 92150 Suresnes ;
- en **Espagne**, Avenida de Aragón 404, 28022 Madrid;

ou au :

- Service titre d'Airbus Group.

Service titre d'Airbus Group

BNP PARIBAS Securities Services
CTS Assemblées – 9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex, France

Tél. : +33 1 57 43 35 00 – Fax : +33 1 55 77 95 01

COMMENT SE RENDRE À L'ASSEMBLÉE

Hôtel Okura Amsterdam - Ferdinand Bolstraat 333, 1072 LH Amsterdam, Pays-Bas - Tél. : +31 (0)20 678 71 11



EN VOITURE

20 minutes en voiture de l'aéroport international de Schiphol.



EN TRANSPORT EN COMMUN

10 minutes à pied de la Station Rai.

Information Actionnaires

Appel gratuit depuis :

France : 0 800 01 2001

Allemagne : 00 800 00 02 2002

Espagne : 00 800 00 02 2002

Téléphone : + 33 800 01 2001

E-mail : ir@airbus.com

Airbus Group SE

Société Européenne (Societas Europaea)
Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas
Chambre de commerce des Pays-Bas, numéro 24288945



*Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert
sur un papier certifié PEFC, issu de ressources contrôlées et gérées durablement.*